

Plan 7.1.12
 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
 D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ
 DE SAINT-VALÉRIEN

-  Agrandissement du périmètre urbain
-  Périmètre urbain 02-16
- Secteur 03-14**
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole 02-16
- Équipement public 03-**
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout

Projection cartographique: MTM à Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géographique: NAD 83
 Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec.
 Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 DOCUMENT: 02-16_Plan_07.1.12-MRD imprimé le 2016-05-30 15:31

Préparé par: Lucie Alice Côté 27 mai 2016	Vérifié par: Bernard Guimond
---	---------------------------------

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
 Règlement 02-16
 Adopté le 10 février 2016
 En vigueur le 21 avril 2016

